

Première insertion, 7 centes par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centes par ligne. Le carré de 20 lignes, \$10 pour l'année et \$25 pour six mois...

LE DAILY

JOURNAL QUOTIDIEN

XVIII^e ANNÉE.

MONTREAL, MARDI, 31 MAI 1870.

NO. 167.

LA MERVEILLEUSE ET PARFAITE MACHINE A POINTS DOUBLES

DE W. ANZER.

\$32 AVEC COUVERTURE EN BOIS. \$30 AVEC TABLE DE FER, \$24 AVEC DESSIN DE MARBRE ET BOITE.

On reçoit avec chaque Machine les objets suivants: Outil, Pilette, Guide pour coudre, Guide pour piquer les Coudre-Pieds, Guide à Soutache, Poussoirs et Soutacheurs, Huiler pour le Fil, Entaille pour les Aiguilles, Canise pleine d'Huile, Tournevis, Quatre Navettes, Rouleaux de Fil, Instructions pour faire fonctionner la Machine.

J. A. PELL, 215, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, Agent Général, Québec.

ON DEMANDE des Agents dans les différentes localités pour cette complète et belle Machine.

On offre en vente la célèbre Machine de WHEELER & WILSON à des prix très modérés. Excellentes conditions de paiement.

10 Mai 1870.

AVIS IMPORTANT!

S. B. SCOTT & CIE., LES SEULS AGENTS DANS LA PROVINCE

Pour la vente des célèbres Machines à Coudre

DE WHEELER & WILSON, (Médaille d'Or) ET DE LA

Pompe Américaine Submergée à Double Action et à l'Epreuve de la Gelée

VIENNET DE

DE MENAGER

Aux Nos. 352 et 354, Rue Notre-Dame, En face de leur ancien Magasin.

9 mai.

W. M. PIPE,

NO. 82, RUE ST. JACQUES, NO. 82,

VENDE ET REPARTE TOUTES SORTES DE

Machines à Coudre, Machines à Vendre ou à Louer.

Les personnes qui demandent des Machines à Réparer, pourront en obtenir d'autres jusqu'à ce que les réparations soient terminées.

10 mai 1870.

Compagnie d'Assurance "COMMERCIAL UNION,"

19 et 20, CORNHILL, LONDRES.

CAPITAL \$2,500,000 Sterling.

Apurement finalité des Réclamations.—Les Directeurs et les Agents généraux occupent tous une haute position commerciale, jugent de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en hommes d'affaires.

DEPARTAMENT SUR LA VIE. Quatre-vingt pour cent des profits provenant de toutes les affaires qui concernent les annuités et les polices pour toute la vie, seront divisés parmi les Porteurs de Police ayant droit aux profits. La moyenne des Bonus déclarés en 1868 est de 22.84 par cent. Toutes réclamations sont payées un mois après que la mort de l'assuré a été prouvée.

Surintendant — A. TELLIER.

FREDERICK COLE, Secrétaire.

MORLAND, WATSON & Co., Agents généraux pour le Canada.

BUREAU — 385 et 387, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

9 mai 1870.

W. MONTGOMERY, CHARPENTIER ET CONSTRUCTEUR,

No. 11, RUE EVANS, MONTREAL.

(Première Rue après la Rue Sherbrooke, entre la Rue St. Urbain et la Rue St. Charles Borromée.)

Les travaux de toutes sortes seront promptement exécutés. S'adresser à sa résidence, No. 289, Rue St. Urbain.

4 mai 1870.

C. & A. LARIN, BUREAU D'EXPRESS ET DE COLPORTAGE,

70, Grande Rue St. Jacques, MONTREAL.

Nous offrons un service du Public, quantité de Wagons simples ou doubles, avec ou sans couvertures, pour le déménagement des Meubles, Pianos, etc., etc., Collis et Bagages transportés aux Bureaux ou Chemin de Fer et vice versa. Volontiers de fantaisie ou Silex pour parties de campagne ou promenades à la ville, toujours à la disposition du public.

—Aussi— Ecritures assorties et de première classe comprenant un considérable de plus qu'il y a de Volontiers de dernier genre et des plus confortables, tirés par un ou deux chevaux, à discrétion.

Commandes exécutées promptement.

LAISSER LES ORDRES AU BUREAU

70, Grande Rue St. Jacques, ou aux Ecuries, 55, Rue St. Joseph.

CHS. LARIN, JR. ADOLPHE LARIN, 5 mai 1870.

WILLIAM LAWES, No. 37, RUE ST. JOSEPH,

Marchand de toute espèce de Papier à Envelopper; aussi, de Papier et de vieux Fer.

19 mai 1870.

CHAMPAGNES DE FARRE, Les sousignés ont été nommés seuls

Agents pour la Puissance du Canada,

Pour la vente des CHAMPAGNES de CHARLES FARRE et sont en mesure de recevoir les ordres qui leur seraient donnés.

STEVENSON & SCOTT, No. 5, Rue St. Sacerment, am-111

2 mai 1870.

L'Association Vinicole de la Champagne.

L. JAUNAY & CIE., REIMS.

Le Sousigné a reçu par le Steamer "Moravian" de Portland, un autre consignment de ce VIN si connu.

GEO. DENHOLM, No. 2, Bourc des Marchands, am-119

7 mai.

MILLAR & JONES, EXPEDITEURS

ET AGENTS MARITIMES, (Successors de Glassford Jones & Co.)

BUREAU-10, EST NICHOLAS, MONTREAL.

MILLAR & JONES, QUAI ANGLIN, KINGSTON.

7 mai 1870.

FAILLITES

Acte concernant la Faillite 1869.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de Montreal, DANS LA COUR SUPERIEURE

DANS L'AFFAIRE DE DAME GENEVIEVE AMIOT, épouse séparée de JEAN-BAPTISTE AMIOT, par JETTE et ARCHAMBAULT, ses procureurs ad litem.

Montreal, 13 mai 1870.

Acte concernant la Faillite 1869.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de Montreal, DANS LA COUR SUPERIEURE

DANS L'AFFAIRE DE JOSEPH PROSPER CHAGNON dit LABOSE, par JETTE et ARCHAMBAULT, ses procureurs ad litem.

Montreal, 13 mai 1870.

Acte concernant la Faillite 1869.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de Montreal, DANS LA COUR SUPERIEURE

DANS L'AFFAIRE DE ZENOPHILE J. LAUBIER, commerçant de Montreal, par JETTE et ARCHAMBAULT, ses procureurs ad litem.

Montreal, 13 mai 1870.

Acte concernant la Faillite 1869.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de Montreal, DANS LA COUR SUPERIEURE

DANS L'AFFAIRE DE DAME ANNE HART, de la Cité et District de Montreal, veuve de défunt Lawrence Devany, de son vivant encaissier du même lieu, et JOHN HART, de la Cité et District de Montreal, Encaissiers et Marchands à la Commission, faisant affaires et commerce en la dite Cité de Montreal sous les noms et raison de DEVANY et Cie., et en co-adjugant, la dite Dame ANNE HART, veuve de Lawrence Devany, et JOHN HART, aussi bien en leur qualité d'associés qu'en leur propre nom individuel, FAILLIS.

Montreal, 19 mai 1870.

Acte concernant la Faillite de 1869

DANS L'AFFAIRE DE DAME ANNE HART, de la Cité et District de Montreal, veuve de défunt Lawrence Devany, de son vivant encaissier du même lieu, et JOHN HART, de la Cité et District de Montreal, Encaissiers et Marchands à la Commission, faisant affaires et commerce en la dite Cité de Montreal sous les noms et raison de DEVANY et Cie., et en co-adjugant, la dite Dame ANNE HART, veuve de Lawrence Devany, et JOHN HART, aussi bien en leur qualité d'associés qu'en leur propre nom individuel, FAILLIS.

Montreal, 20 mai 1870.

Acte concernant la Faillite 1869.

DANS L'AFFAIRE DE EUSEBE HARRY LESAGE, du Village de St. Jérôme, Commerçant.

Le failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses Créanciers sont notifiés de s'assembler à son lieu d'affaires, Rue St. Jacques, à Montreal, LUNDI le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic.

Montreal, 20 mai 1870.

Acte concernant la Faillite 1869.

DANS L'AFFAIRE DE EUSEBE HARRY LESAGE, du Village de St. Jérôme, Commerçant.

Le failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses Créanciers sont notifiés de s'assembler à son lieu d'affaires, Rue St. Jacques, à Montreal, LUNDI le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic.

Montreal, 20 mai 1870.

Acte concernant la Faillite 1869

DANS L'AFFAIRE DE CHARLES L. HELLIVALL, de Montreal, commerçant et marchand à commission

Je, soussigné, John Whyte, de la Cité de Montreal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois.

Montreal, 21 mai 1870.

Acte concernant la Faillite 1869

DANS L'AFFAIRE DE JAMES GORDON, de la Cité et du District de Montreal, faisant affaires et commerce à Montreal, sous les noms et raison de James Gordon et Cie.

Je, soussigné, John Whyte, de la Cité de Montreal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois.

Montreal, 21 mai 1870.

Acte concernant la Faillite 1869,

DANS L'AFFAIRE DE RICHARD DAVIES, de Montreal, fabricant de verres, faisant affaires sous les noms et raison de Clarke et Cie.

Les créanciers du Failli sont notifiés de s'assembler au Bureau du soussigné, Bâtisse de la Bourde, Rue St. Sacerment, en la Cité de Montreal, MARDI le quatorzième jour de JUIN prochain, à TROIS heures P. M., pour examiner l'état des affaires de la Faillite en général. Le Failli est au présent notifié d'y assister.

Montreal, 25 mai 1870.

DR. L. J. B. LEBLANC, CHIRURGIEN DENTISTE

(Élève et successeur du Dr. Jourdain.) No. 81, RUE CRAIG, AU CORN DE LA RUE CORÉ, MONTREAL. De 9 à 5 heures, le Dr. LEBLANC extrait les DENTS sans douleur, au moyen du GAZ.

2 mai 1870.

ANNONCES DIVERSES.

HOTEL OTTAWA.

Rues St. Jacques et Notre-Dame, MONTREAL, P. Q.

BURNETT & DOYLE, Propriétaires.

D. C. BURNETT, ancien Propriétaire du Woodruff House, Waterlout, N. Y., et de l'Hotel St. Jacques, Montreal.

Les Propriétaires ont le plaisir d'informer leurs amis et le public, voyagant soit par plaisir, soit par affaires, qu'ils viennent d'ouvrir ce nouvel et Élegant Hotel où l'on trouverait tout ce qui est nécessaire au bien-être et au confort. On y trouvera le meilleur pied-à-terre qu'il existe dans la ville. Pension par jour \$2.

2 mai 1870.

BOIS DE CONSTRUCTION

12,000,000 de pieds.

NOUS avons en mains et offrons au public 12 MILLIONS DE PIEDS DE BOIS DE CONSTRUCTION. L'assortiment le plus considérable et le plus varié dans la ville, consistant en Pin, Épinette, Tamarac de 3 pouces; Pin, Épinette, Tamarac et bois blanc de 11, 11 et 2 pouces; de 2, 3 et 4 pouces; Noyer noir, Érable, Frêne, Mélèze, etc., en Madriers, Planches et Voliges (scantlings) de toutes longueurs et largeurs; 40,000 pieds de cèdre; 3,000 Rames pour cages, Dalles et Encoffres, et une grande quantité de Bardeaux seics et feuillets de première qualité et Lattes de 100.

250,000 pieds de Planche, Fers et Scantling, propres pour le lambrissage des navires. On seia le bois carré et rond sur commande. Ce bois est offert à des prix extrêmement réduits.

JORDAN et BENARI, 92, Rue Notre-Dame, (près l'Hotel Donegan), 22, rue Craig, coin de la Rue Bonsecours (Carré Viger); et sur le Quai Bonsecours, en Cité.

21 mai 1870.

BONNE NOUVELLE!

OUVRETURE DE L'HOTEL DU CANADA

RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

SI PAR JOUR SEULEMENT

Cet Hotel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montreal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et à leur place d'affaires, Rue St. Jacques, à Montreal, LUNDI le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic.

Montreal, 20 mai 1870.

Acte concernant la Faillite 1869.

DANS L'AFFAIRE DE EUSEBE HARRY LESAGE, du Village de St. Jérôme, Commerçant.

Le failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses Créanciers sont notifiés de s'assembler à son lieu d'affaires, Rue St. Jacques, à Montreal, LUNDI le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic.

Montreal, 20 mai 1870.

Compagnie d'Assurance AETNA, HARDFORD, CONN.

Capital \$5,519,504 97.

Cette compagnie si bien connue, continue à assurer contre les pertes par le Feu à des termes aussi favorables qu'il convient de le permettre les risques. Depuis cinquante ans qu'elle est établie dans cette ville, elle s'est efforcée d'attirer la confiance du public par un prompt et libéral règlement de toutes les réclamations.

ROBERT WOOD, Agent général, am-145

3 mai 1870.

PRESERVATION CERTAINE DE LA VUE

CELEBRES LUNETTES PERFECTIONNEES ET LORGNS.

Les LENTILLES dont nous nous servons sont Manufacturées par nous, de manière à rencontrer toutes les conditions d'OPTIQUE désirables.

PURES, DURES ET BRILLANTES. Et remplissent, autant que faire se peut, toutes les conditions ACHEMATIQUES.

La forme particulière et la précision scientifiques que nous atteignons à l'aide de machines contenses et compliquées, nous permettent d'assurer que nos

Lunettes sont les plus Parfaites qu'on ait jamais vu Manufacturées.

Elles donnent une grande clarté à la Vue et assurent le BIEN-ETRE et le CONFORT à tous ceux qui en font usage.

Elles améliorent la vue et débarrassent des années sans avoir besoin d'être remplacées. Elles sont donc aussi les MEILLEURES et les moins CHERES.

LAZARUS, MORRIS & CIE., 118, rue St. Jacques, à Montreal. Nous n'employons pas de éolporteurs pour la vente de nos produits.

6 mai 1870.

Le Régénérateur Indien Patenté DE M. LOUIS LARIVE.

Vous voulez empêcher la chute de vos cheveux? Vous voulez avoir une belle chevelure? Vous voulez faire disparaître l'écoulement d'un crâne chauve? Vous voulez un excellent remède contre les maux de tête? Usez du Régénérateur Indien de M. LOUIS LARIVE.

En vente chez tous les Pharmaciens. LOUIS LARIVE, 11-Jan-aa-51 Rue Ste. Elizabeth, Montreal.

ANNONCES DIVERSES.

HEUREUSES NOUVELLES.

L'Atelier de Tailleur, d'Imprimeurs, de Vêtements et de Degrassage de la Puissance.

Le soussigné vient d'installer son bureau au No. 27, Grande Rue St. Jacques, en face du bureau de Poste.

Il y recevra pour être Teints, Nettoyés, Dégrassés et remis à neuf, les articles ci-dessous énumérés: Sain, Soie, Laine, Cotton, Rideaux, Tapis, Châles en crêpe de Chine, Châles doubles en mérinos, Vêtements de Soie, de Satin et de mérinos, Manchettes et Jaquettes, sans être décomposés.

Dégrassage et Nettoyage de vêtements d'hommes.

Dégrassage de Gants. Nous avons reçu de France des Machines Spéciales, et nous croyons être en mesure de donner satisfaction à nos clients.

Nos prix sont les mêmes de Montreal, peuvent nous envoyer leurs effets par l'express, (fret payé d'avance) et ils leur seront renvoyés par la même voie.

Nous demandons l'encouragement du public et promettons satisfaction.

G. MEISEBACH & CIE., am-153, 12 mai.

AUX CHASSEURS.

THOMAS REEVES, Armurier.

Nos. 146 et 148, RUE VITRE, Coin des rues St. Urbain et Vitre, Montreal.

N. B.—Toutes les commandes sont promptement exécutées. Les sous-nommés charge aussi de faire et de réparer les instruments de pêche.

21 mai 1870.

DEMENAGEMENT.

M. P. DOONER, Tailleur.

A quitté le magasin qu'il occupait, No. 5, Rue St. Jean, pour s'établir No. 82, RUE BLEURY, 4 mai 1870.

JOHN WOODS, No. 507, Rue St. Laurent.

Viduaire et réparateur d'horloges, recevra, tous les jours à la Station Centrale de l'horloge de NEUF heures A. M. à UNE heure P. M., tous les ordres qui pourraient être donnés à M. le Sous-CHEF FLYNN, Inspecteur du Bureau de Santé, et les exécutera avec toute la promptitude possible.

21 mai.

Vente à l'Encaissement.

FOND SUPERIEUR DE VINS ET LIQUEURS.

Un assortiment de vins et liqueurs ainsi que de superbes agencements et fournitures pour une BAR, Grand miroir, Cristaux et Gazelles, aussi un beau coffre de sûreté fait par Kershaw et Edwards, appartenant à l'Etat de Albert P. Savage le bail du local occupé, allant jusqu'à 1er mai 1871.

Les effets ci-dessus seront vendus à l'Encaissement au local occupé, No. 33, Rue Notre-Dame, JETDI le DEUXIEME jour de JUIN prochain, sans réserves. Vente à DIX heures.

A. B. STEWART, Syndic, 106

Montreal 27 mai 1870.

TAPIS! TAPIS! TAPIS!

JAMES BAYLIS, Importateur et Marchand de Tapis de Droguets, Tapis de foyer, Nattes, Rideaux, Accessoires pour Tapis, etc., etc., ainsi que Tapis pour Voitures et

Prélatons pour Corridors. Offre à ses amis et au public, pour la vente de ses Marchandises, des avantages qui ne peuvent être surpassés par aucune autre maison de la puissance.

Son nouveau MAGASIN de TAPIS se trouve maintenant au

Nos. 459 et 461, RUE NOTRE-DAME, (Près de la Rue McGill).

Son assortiment se compose des dessins les plus nouveaux et les meilleurs. Il reçoit chaque semaine des NOUVEAUX ENVOIS des manufacturiers.

21 mai 1870.

AVIS.

A. J. MANLEY & CIE., Mécaniciens et Forgerons,

Ont pris possession du local occupé auparavant par WM. STEWART, 706, Rue Craig, et sont maintenant en mesure de faire à ordre toute sorte de Machines.

Toutes les réparations seront exécutées avec soin et promptitude.

23 mai 1870.

GLACE! GLACE! GLACE!

Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'ayant considérablement agrandi ses GLACIÈRES, il pourra, cette année, fournir de la glace à un plus grand nombre de consommateurs que par le passé.

Pour les prix s'adresser à JOSEPH CHRISTIN, 119, Rue Sanguinier, 11 juillet-107

FEUILLETON.

HISTOIRE D'UN HOMME DU PEUPLE.

— Écoute, Jean-Pierre, j'ai beau coup réfléchi cette nuit, et maintenant tout cela me paraît très-bien. Dans le premier moment, l'idée de te voir partir m'a porté un coup; mais tôt ou tard il aurait fallu prendre la même résolution. Qu'est-ce que tu peux apprendre ici? Ce n'est pas à Saverne qu'on peut devenir un bon ouvrier; il faut voir le monde, il faut regarder l'ouvrage des maîtres. Et puis la conscription nous aurait gênés; c'était un moment bien difficile à passer.

— Elle parlait de la sorte d'un air tranquille, et moi je faisais semblant de la croire; mais je voyais bien, à ses yeux pleins de larmes et à sa voix tremblante, quelle disait cela pour me consoler.

— Enfin elle mit son chapeau et sortit en me disant: "Je vais chez Nivoi."

"C'était un dimanche. Longtemps j'attendis son retour, songeant à nos misères. On sonnait à l'église pour la messe, et les souvenirs du bon temps, quand j'étais assis devant le chœur, à côté de la petite Annette, me revenaient; le chant des orgues, notre sortie au milieu de la foule, le contentement de la famille en rentrant pour dresser la table; la mère Balais, qui me disait dans l'allée: "Arrive, nous avons quelque chose de bon!" et la petite Annette qui criait: "Nous avons aussi quelque chose de bon!"

— Ah! c'était encore la veille... Que le bonheur passe vite, mon Dieu! qu'il passe vite et qu'on souffre en y pensant plus tard!

— Vers onze heures, la mère Balais entra.

— "J'ai tout arrangé, dit-elle

tireurs très exercés ne sont pas communs, et ceux-là seulement ont un avantage réel. Une connaissance imparfaite de l'écriture est, sur le terrain, plutôt une gêne qu'un aide.

J'admets cependant qu'il y ait parfois une grande inégalité entre tireurs, mais cette inégalité a toujours été admise dans les combats singuliers. L'insulte, qui peut fort bien avoir tort, a pourtant le choix des armes; voilà une fort grande injustice qui fut toujours admise dans toutes ses conséquences, à preuve Jarnac qui en abusait fort en obligeant la Châtillaire, son adversaire, à faire provision d'armes et de chevaux, de harnais de toutes sortes aux grands dépens de sa bourse et finalement, au moment du combat, lui imposa tout simplement un brassard inflexible qui le privait du seul bras qui eût été bon, l'autre ayant reçu une blessure.

Voilà l'inégalité dans le combat, ou je ne m'y connais pas.

Et cet autre gentilhomme qui, ayant aussi le choix des armes, décida qu'on se battrait en armure complète et à l'épée, exigeant toutefois que l'armure fût percée d'un trou à la place du cœur. Or, ce gentilhomme avait depuis longtemps son dessein, s'était exercé pendant une année entière à porter des coups d'épée dans un trou identique comme grandeur à celui des armures.

Et cet autre encore qui, ayant affaire à un adversaire borgne, lui impose un casque dont la visière était disposée de telle sorte que le seul œil du borgne fût complètement bouché.

Et dans la fameuse rencontre des mignons de Henri III, Québus, qui n'avait point de dague, faisait remarquer ce désavantage à son adversaire d'Entragues qui, lui, avait la sienne.

— Tu aurais dû la prendre, répond simplement d'Entragues.

Et il se met en garde.

Il faut dire que Brantôme ajoute, dans ce dernier cas, qu'il faudrait discuter là-dessus pour savoir lequel avait raison.

Et les supercheries de toute sorte, universellement acceptées, et les paroles enchantées que l'on se faisait imprimer avant le combat sur le crâne fraîchement rasé, et les charmes et les billets néromanciens, les drogues, sorcelleries, etc., et les chemises de Notre-Dame-de-Chartres, et les saintes reliques dont on se munissait pour assurer la victoire! — On croyait à tout cela, et c'était fort sérieux.

GUSTAVE DROZ,

(La fin au prochain numéro.)

On accuse Gleason d'avoir fabriqué de fausses dépêches qu'il aurait envoyées à la Tribune, de New-York. Ce général a pu voir combien la popularité est changeante, car lorsqu'on le conduisit de l'hôtel Flanagan au poste, les Fénians qui se trouvaient alors dans les rues couvrirent de lueces celui qu'ils acclamaient deux jours auparavant.

Ainsi sera terminée cette ridicule équipée, sera que nous ayons heureusement à déplorer la perte d'un des nôtres. Comme nous l'avions dit déjà, la complicité des États-Unis pouvait seule donner quelque gravité au mouvement; et les dépêches nous prouvent qu'en effet on avait égaré les esprits par la promesse d'un appui que les États-Unis ont toujours énergiquement refusé. Nos voisins n'ont fait que nous donner le change, mais s'ils eussent montré moins d'énergie, on peut voir par l'organisation de ces bandes quels irréparables malheurs auraient pu survenir.

A Méditer.

Le Courrier de St. Hyacinthe publie, en les accompagnant de judicieux réflexions, les deux extraits ci-dessous.

Moins la franchise de la forme on reconnaît l'opinion du Pays dans les récriminations du Nouveau-Monde.

Effet bizarre des enseignements de l'expérience, nos adversaires en arrivent à nous emprunter nos idées, presque tout langage.

On lit dans le Nouveau-Monde du 23 Mai:

« Nous convenons qu'un régime politique qui ne peut ni attirer l'immigration étrangère, ni garder sa propre population, est loin d'être parfait. Les plus beaux raisonnements, les plus magnifiques théories, le code de libertés le plus parfait, tout cela s'évanouit devant la seule question, celle du pain quotidien.

« Or, pour une cause ou l'autre, le Canada ne suffit pas à nourrir sa population, et il est telle province de ce pays qui a un nombre considérable de ses meilleurs habitants dans le pays voisin. Voilà un fait que ne détruiront jamais les explications ingénieuses, les dénégations et les attentions qui nous sont faites. En politique, la question d'un pain est la première; aucune ne tient devant elle-là et le seul moyen de constater si elle existe c'est de s'enquérir du mouvement de la population dans un pays que la nature s'est d'ailleurs plu à enrichir de tous ses dons.

« Les idées d'annexion qui s'agitent non pas seulement aux États-Unis, mais dans la N. Écosse, le N. Brunswick et le Bas-Canada, ont fait beaucoup de chemin depuis quelques années, et plusieurs de nos compatriotes voudraient les censurer par l'émancipation complète du Canada. Nous croyons nos calculs prématurés, dans l'un comme dans l'autre cas. Ils ne peuvent qu'ajouter aux difficultés de notre situation présente et nullement y remédier. Le plus sage, à notre avis, est de laisser au temps le soin de ces graves questions. En attendant, nous devons être travailleurs, à améliorer et fortifier le régime qui nous est échu, afin que personne n'ait à se plaindre au moment venu ni impudience, ni faiblesse ni trahison.

« Et dans le numéro du 23 mai: »

La situation est grave et solennelle, pour nous, nous ne pouvons nous complaire, car nous n'avons de secours à attendre que de nous-mêmes. L'Angleterre nous a retiré ses troupes, tout en nous gardant dans des liens qui sont aujourd'hui la cause de nos malheurs; et ce n'est que par nos propres efforts que nous arrivons trop tard pour prévenir des ruines et l'effusion du sang. C'est donc de ses volontaires seuls ou à peu près que le Canada espère aujourd'hui sa protection; faisons le vœu que notre population, à la suite de la campagne, saura montrer dans cette heure suprême les vertus d'abnégation, de patriotisme et de courage qui l'ont toujours distinguée.

« Nous ne ferons qu'une réflexion sur ces extraits des importants articles du Nouveau-Monde. En apparence notre confrère défend l'état de choses actuel; à fond, il en fait une critique terrible. Cette différence entre la lettre et l'esprit de ces écrits n'a pu échapper à leur auteur; on doit même présumer que cette différence était dans son intention, que son but véritable est de signaler le vice de notre constitution politique ou sociale.

Ceci est grave de la part du Nouveau-Monde, organe reconnu et autorisé du clergé de Montréal. Notre éminent confrère, en prenant soin de constater d'abord que la question du pain quotidien est toujours la première pour le peuple, n'a pas voulu être sérieux en proposant pour tout un remède aux maux du peuple canadien la souffrance passive, atténuée par un espoir lointain d'un avenir meilleur que la Providence garde dans ses secrets; il vise à autre chose évidemment au moins on est en droit de le croire.

Sans rien discuter, nous avons cru devoir signaler les inquiétudes que le Nouveau-Monde éprouve en face des circonstances où nous nous trouvons.

Les incendiés du Saguenay.

Les journaux de Québec nous apprennent qu'une souscription vient de s'ouvrir dans cette ville pour venir en aide aux incendiés du Saguenay. La Basse-Ville a souscrit, dans un seul jour, au dessus de \$2,500.

Le gouvernement provincial, de son côté, a envoyé un secours de \$3,000. M. de la Bruinière est parti samedi, à bord du Clyde, pour aller distribuer d'abondants secours en grains et en vêtements.

Nous apprenons aussi que M. Tremblay est à Montréal depuis hier, et qu'il s'occupe activement de former un comité afin de recueillir les souscriptions pour soulager la misère des pauvres incendiés.

M. Tremblay représente dans les deux Chambres le comté de Chicoutimi, théâtre de la récente catastrophe. Nous félicitons sincèrement M. Tremblay de l'impulsion, du zèle qu'il déploie en ces malheureuses circonstances; nous félicitons aussi les personnes généreuses déjà venues en aide aux victimes.

Le gouvernement de Québec a donné \$3,000, c'est fort bien pour les besoins urgents, mais il ne peut en rester là. Ces malheureux colons, dont l'énergie a fondé ces établissements qui étaient prospères, doivent attendre la prochaine récolte, et d'ici là comment subsister?

Non seulement il faut se nourrir, mais encore se pourvoir d'instruments aratoires, de bestiaux, de grains de sem

ence, de vêtements etc. etc. Il se trouve à notre budget une somme de \$237,000.00 pour les fins de la colonisation, ne pourrait-on pointer distraire au moins vingt à trente mille piastres pour les populations incendiées du Saguenay? Ces cinq mille cinq cents personnes, dénuées de tout, excellents colons, valent, à notre sens, mieux que des tentatives à faire.

On possède là un élément vigoureux, énergique, habitué aux rudes travaux, fait au climat, va-t-on par lésinerie, laisser partir cette armée laborieuse? Nous comptons sur les secours privés pour venir en aide à ces pauvres incendiés du Saguenay et de St. Roch. Mais, pour les premiers, le gouvernement local se doit à lui-même d'ouvrir en moins un chemin de première classe, pour lesquels il a un crédit de \$125,000. Le prochain parlement ne lui reprochera point sa prodigalité à cet égard, et si quelque chose peut atténuer ses fautes passées, ce sera la demande d'un bill d'indemnité pour les incendiés du Saguenay. Nous sommes assurés d'avance que la ville de Montréal tiendra à gloire de contribuer pour une belle part au soulagement de ces infortunés.

Le complot.

On sait de quel appareil le gouvernement français s'est servi pour influencer le vote sur le plébiscite. Le procureur général Grandperret vient d'adresser un rapport au ministre de la justice sur la prétendue conspiration dont tous les incidents ont été révélés par un soi-disant Beaury, triste sujet sur lequel nous donnons plus loin quelques détails biographiques.

Voici comment le Siècle juge le rapport de M. Grandperret.

« On lira plus loin le rapport de M. Grandperret.

« Combien le document qui sert de préface au renvoi de l'affaire devant la haute cour ressemble peu à l'acte d'accusation produit devant la même haute cour par le même Grandperret dans l'affaire d'Anteul. On n'a pas oublié avec quel soin jaloux avaient été réunis tous les témoignages, exposés toutes les circonstances qui pouvaient servir à la justification du prévenu. Ici, il n'y a qu'une version, qu'un seul ordre de témoignages ceux qui accusent. Nulle mention des moyens de défense.

« L'impression que nous a causée cette lecture est profondément triste. Tout l'échafaudage de l'accusation repose sur des confidences spontanément faites au préfet de police ou au chef du service de sûreté par soi-disant révolutionnaires entrés dans le complot. Que de louches physionomies on entrevoyait à travers le récit de M. Grandperret!

« Quant au sieur Beaury, ce déserteur récidiviste sur le complot auquel on trouvera aussi plus loin quelques détails circonstanciés qui aideront le lecteur à compléter les renseignements donnés par l'accusation, quant au sieur Beaury, disons nous, les débats éclairciront peut-être ce qui demeure fort obscur dans son rôle. En tout cas, on admettra difficilement que ce triste personnage ait jamais eu le temps d'un de ces fanatismes de régime, comme nous en avons malheureusement vu un si grand nombre en France.

« Mais ce n'est certainement pas là l'unique réflexion qu'inspirera aux hommes sensés l'histoire de M. Grandperret. Il en est une qui s'impose inévitablement à tous les bons esprits.

« Qu'à de commun ce complot, en admettant même que les débats contradictoires viennent prouver le bien fondé de l'accusation, avec la politique de l'opposition démocratique?

« M. Grandperret lui-même essaye-t-il d'établir quelque solidarité entre ces sectaires inconnus, ces confidentes opprésés de la préfecture de police, et les hommes dont l'opinion a quelque autorité dans le parti républicain?

« Il s'abstient de le faire parce que l'évidence l'y contraint.

« Le parti républicain agit au grand jour, à la tribune, par la voie de ses grands orateurs parlementaires; dans la presse, par la plume de ses écrivains; dans les comités électoraux, par l'action de ses comités. Nous ne nous cachons pas, nous ne dissimulons pas notre drapeau. Nous sommes les hommes de la souveraineté nationale, les hommes du suffrage universel, et tant que l'arme légale du vote nous demeurera, nous regarderons comme nos plus cruels ennemis les fabricateurs de bombes et les fauteurs d'écueils.

« On exploite en ce moment sur une immense échelle et avec une audace, une absence de scrupules dont M. Emile Ollivier a donné l'exemple, cette conspiration si providentiellement tenue à l'écart pour enlever le mouvement antipréfectoraire.

« On nous écrit de divers côtés que les récits des feuilles de police sont répandus à profusion dans les moindres hameaux; une soi-disant histoire du complot vient d'être tirée à un million d'exemplaires pour être distribuée gratis dans les communes rurales. Nous sommes en présence d'une gigantesque manœuvre électorale.

« Par la même occasion, le parquet saisit les journaux qui osent douter de la réalité du complot formé par le sieur Beaury.

« Le Contribuable, de Rochefort, le National, de Poitiers, le Doubs, de Besançon, sont sous le coup de poursuites judiciaires.

« Voilà sous quelles impressions, dans quel calme et quelle liberté le peuple va rendre son verdict!

« On lit dans l'Événement: »

« On cite une réponse assez caractéristique qui prouve que le cabinet canadien entend rejeter la responsabilité de la défense du pays sur le gouvernement impérial.

« Les directeurs des vapeurs du Haut-Canada ayant demandé des armes pour leurs équipages, l'administration d'Ottawa leur aurait répondu de s'adresser aux autorités militaires.

de membres, a ratifié l'élection de M. Wallace, représentant de la Caroline du Sud. La plupart des membres ayant été pris par surprise, ils ont hautement protesté, mais l'assemblée n'est pas revenue sur son vote.

Un journal de l'Iowa lance le canard aérien ci-dessous:

« Une comète, non prévue par les astronomes s'approche de notre système solaire. Elle fera son apparition d'ici à vingt ans, peut-être d'ici à cinq. Elle a un diamètre d'environ 200 milles et se dirige vers la terre à une vitesse de 100 milles par seconde. De combien d'années la terre pourra-t-elle s'éloigner du soleil sans subir une congélation absolue? Il se peut que le monde des anges s'attache à elle et la maintienne, de telle sorte que la comète ne produise d'autre effet qu'un changement chimique de l'air et des eaux et une extinction de la vie animale chez les êtres humains, sauf ceux dans la nature desquels dominerait la force morale. Ceux-là n'auraient besoin que du dixième des aliments que nous consommons et vivront dix fois plus longtemps que nous. Mais les anges ne sauveront notre monde qu'avec les concours des justes, et encore attendront-ils que la terre soit à 40 millions de milles de plus du soleil qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Une Ancienne Proclamation.

En 1848, au moment où Louis Bonaparte rentrait en France, après un long exil, on pouvait lire sur toutes les murailles de France, la proclamation suivante:

« Français, mes chers concitoyens, « Je viens répondre à l'appel que vous avez fait à mon patriotisme. La mission que vous m'imposez est glorieuse et je la saurai remplir. Pénétré de reconnaissance pour l'affection que vous me témoignez, je vous apporte toute ma vie, toute mon âme. Elles vous appartiennent désormais, comme vous apparteniez celles de la France, et de sa gloire, patrimoine de tous, est venue de son reflet signaler à tous suffrages mon dévouement que jusqu'à ce jour on avait condamné à l'obscurité, mais que je saurai rendre éclatant si jamais des dangers menaçaient la commune patrie.

« Frères et citoyens, ce n'est pas « un prétendant » que vous recevez au milieu de vous, ce n'est pas inutilement que j'ai médité dans l'exil: « un prétendant, c'est un fleau. Je ne serai jamais « ingrat ni infame. » C'est comme un « républicain », démocrate, sincère et ardent, » que je me présente à vous.

« Je prends la grande ombre de l'homme du siècle à témoin des « promesses que je fais ici solennellement. »

« Je serai, comme je le fus toujours, l'enfant de la France.

« Dans chaque Français je verrai toujours mon frère. Les droits de chacun seront mes droits.

« La République démocratique sera l'objet de mon culte. J'en serai le prêtre.

« Que ma « bouche se ferme » pour toujours si je prononcerais jamais un mot, un blasphème contre « la souveraineté républicaine » du peuple français.

« Que je sois « maudit » le jour où par faiblesse, je permettrais qu'on propagât à l'abri de mon nom des doctrines contraires au principe démocratique, qui doit diriger le gouvernement de la République.

« Que je sois condamné aux « géométries » le jour où, « compable et traître, j'essaierais de porter une main sacrilège » sur les droits du peuple, soit de son aveu en le trompant, soit contre son « vœu, par la force et la violence. »

« Et maintenant, croyez en moi, comme je crois en vous, et qu'un même cri sorte de nos poitrines, comme une prière adressée au ciel!

« Vive à jamais la République! »

« LOUIS BONAPARTE. »

« Nous lisons dans la Cloche: »

« Un de nos amis qui arrive de Bruxelles nous apporte sur Beaury des détails intéressants.

« Nos lecteurs trouveront sans doute dans ces notes les éléments de l'opinion qu'ils doivent se faire du dernier complot.

« Beaury, à la suite d'une condamnation pour détournement d'effets militaires, a déserté et s'est réfugié en Belgique.

« En juin 1869, il s'est présenté à l'hôtel Verriers, à Bruxelles, comme venant de Roubaix, sous le nom de Camille-Henri de Chabrier, employé des chemins de fer.

« A la suite de l'amnistie du 15 avril, il est rentré à son régime, le 7 de ligne, à la caserne de Prince-Eugène. Closé à noter, malgré sa condamnation et sa désertion, il a été admis à servir dans le régiment de la garde nationale.

« A la suite de l'entrevue de Victor Noir, il déserte de nouveau, quitte Paris, et revient, sous le même nom de Chabrier, à habiter l'hôtel de Verriers. Il se présente, après quelques jours, chez François Hugo, qui touche de son dévouement, l'assise, l'habilite et le recommande à un ami, qui le fait entrer comme surveillant dans la pension D... Il y reste un mois, logé, nourri, gagnant trente francs par mois. Durant les premiers jours, sa conduite est parfaite. Arrivent deux autres militaires, Fayolle et Asson; il se met en rapport avec eux. Alors commence une vie de désordre. Chargé par le maître de pension de recouvrer une somme de 24 francs, il dépense cet argent et ne revient pas.

« Cependant il parvient à se faire présenter dans une autre pension, comme surveillant et professeur d'espagnol. Il s'adresse à la caisse de secours pour en obtenir 50 francs, afin d'aller de retour sa famille, qu'on refusait de lui rendre à la pension D... à cause d'une avance de 24 francs qui lui avait été faite. La somme reçue (50 francs), il part pour Paris, où il reste trois ou quatre jours, et revient à Bruxelles, disant qu'il avait été arrêté à Mouscron et ramené par la gendarmerie: ce qui était faux.

« Alors il demande et reçoit de l'argent de toutes mains: ici, 5 francs pour un malade; là, 50 francs; plus 70 et encore 70; et 25, et 10, et 5.

« Il court les cabarets, les estaminets, déclamant et annonçant partout qu'il allait vers Bonaparte. Les réfugiés s'émeuvent de ses propos et de ses allures. On se retire de lui, et il se décide à partir pour Londres avec Fayolle; mais, auparavant, il trouve moyen de se faire donner par Mme S... pour environ 80 fr. de tabac, sous prétexte de faire un petit commerce en Angleterre.

« Les réfugiés de Bruxelles eurent devoir signaler sa conduite et celle de ses camarades aux réfugiés de Londres: ils font plus; ils envoient Amoureux, l'un d'eux, à Londres, afin de le éclairer et de le mettre en garde (journal l'Éclair), contre des hommes des doctrines, et qui avaient eu des relations avec la police française.

« De Londres, Beaury vint à Paris, où il était depuis environ une quinzaine, lorsqu'il fut arrêté par la police à Bruxelles, il fut ramené à Paris, et l'argent. Il demanda, on refuse; il in-

« Et dans la fameuse rencontre des mignons de Henri III, Québus, qui n'avait point de dague, faisait remarquer ce désavantage à son adversaire d'Entragues qui, lui, avait la sienne.

— Tu aurais dû la prendre, répond simplement d'Entragues.

Et il se met en garde.

Il faut dire que Brantôme ajoute, dans ce dernier cas, qu'il faudrait discuter là-dessus pour savoir lequel avait raison.

Et les supercheries de toute sorte, universellement acceptées, et les paroles enchantées que l'on se faisait imprimer avant le combat sur le crâne fraîchement rasé, et les charmes et les billets néromanciens, les drogues, sorcelleries, etc., et les chemises de Notre-Dame-de-Chartres, et les saintes reliques dont on se munissait pour assurer la victoire! — On croyait à tout cela, et c'était fort sérieux.

GUSTAVE DROZ,

(La fin au prochain numéro.)

« On sait de quel appareil le gouvernement français s'est servi pour influencer le vote sur le plébiscite. Le procureur général Grandperret vient d'adresser un rapport au ministre de la justice sur la prétendue conspiration dont tous les incidents ont été révélés par un soi-disant Beaury, triste sujet sur lequel nous donnons plus loin quelques détails biographiques.

Voici comment le Siècle juge le rapport de M. Grandperret.

« On lira plus loin le rapport de M. Grandperret.

« Combien le document qui sert de préface au renvoi de l'affaire devant la haute cour ressemble peu à l'acte d'accusation produit devant la même haute cour par le même Grandperret dans l'affaire d'Anteul. On n'a pas oublié avec quel soin jaloux avaient été réunis tous les témoignages, exposés toutes les circonstances qui pouvaient servir à la justification du prévenu. Ici, il n'y a qu'une version, qu'un seul ordre de témoignages ceux qui accusent. Nulle mention des moyens de défense.

« L'impression que nous a causée cette lecture est profondément triste. Tout l'échafaudage de l'accusation repose sur des confidences spontanément faites au préfet de police ou au chef du service de sûreté par soi-disant révolutionnaires entrés dans le complot. Que de louches physionomies on entrevoyait à travers le récit de M. Grandperret!

« Quant au sieur Beaury, ce déserteur récidiviste sur le complot auquel on trouvera aussi plus loin quelques détails circonstanciés qui aideront le lecteur à compléter les renseignements donnés par l'accusation, quant au sieur Beaury, disons nous, les débats éclairciront peut-être ce qui demeure fort obscur dans son rôle. En tout cas, on admettra difficilement que ce triste personnage ait jamais eu le temps d'un de ces fanatismes de régime, comme nous en avons malheureusement vu un si grand nombre en France.

« Mais ce n'est certainement pas là l'unique réflexion qu'inspirera aux hommes sensés l'histoire de M. Grandperret. Il en est une qui s'impose inévitablement à tous les bons esprits.

« Qu'à de commun ce complot, en admettant même que les débats contradictoires viennent prouver le bien fondé de l'accusation, avec la politique de l'opposition démocratique?

« M. Grandperret lui-même essaye-t-il d'établir quelque solidarité entre ces sectaires inconnus, ces confidentes opprésés de la préfecture de police, et les hommes dont l'opinion a quelque autorité dans le parti républicain?

« Il s'abstient de le faire parce que l'évidence l'y contraint.

« Le parti républicain agit au grand jour, à la tribune, par la voie de ses grands orateurs parlementaires; dans la presse, par la plume de ses écrivains; dans les comités électoraux, par l'action de ses comités. Nous ne nous cachons pas, nous ne dissimulons pas notre drapeau. Nous sommes les hommes de la souveraineté nationale, les hommes du suffrage universel, et tant que l'arme légale du vote nous demeurera, nous regarderons comme nos plus cruels ennemis les fabricateurs de bombes et les fauteurs d'écueils.

« On exploite en ce moment sur une immense échelle et avec une audace, une absence de scrupules dont M. Emile Ollivier a donné l'exemple, cette conspiration si providentiellement tenue à l'écart pour enlever le mouvement antipréfectoraire.

« On nous écrit de divers côtés que les récits des feuilles de police sont répandus à profusion dans les moindres hameaux; une soi-disant histoire du complot vient d'être tirée à un million d'exemplaires pour être distribuée gratis dans les communes rurales. Nous sommes en présence d'une gigantesque manœuvre électorale.

« Par la même occasion, le parquet saisit les journaux qui osent douter de la réalité du complot formé par le sieur Beaury.

« Le Contribuable, de Rochefort, le National, de Poitiers, le Doubs, de Besançon, sont sous le coup de poursuites judiciaires.

« Voilà sous quelles impressions, dans quel calme et quelle liberté le peuple va rendre son verdict!

« On lit dans l'Événement: »

« On cite une réponse assez caractéristique qui prouve que le cabinet canadien entend rejeter la responsabilité de la défense du pays sur le gouvernement impérial.

« Les directeurs des vapeurs du Haut-Canada ayant demandé des armes pour leurs équipages, l'administration d'Ottawa leur aurait répondu de s'adresser aux autorités militaires.

« On sait de quel appareil le gouvernement français s'est servi pour influencer le vote sur le plébiscite. Le procureur général Grandperret vient d'adresser un rapport au ministre de la justice sur la prétendue conspiration dont tous les incidents ont été révélés par un soi-disant Beaury, triste sujet sur lequel nous donnons plus loin quelques détails biographiques.

Voici comment le Siècle juge le rapport de M. Grandperret.

« On lira plus loin le rapport de M. Grandperret.

« Combien le document qui sert de préface au renvoi de l'affaire devant la haute cour ressemble peu à l'acte d'accusation produit devant la même haute cour par le même Grandperret dans l'affaire d'Anteul. On n'a pas oublié avec quel soin jaloux avaient été réunis tous les témoignages, exposés toutes les circonstances qui pouvaient servir à la justification du prévenu. Ici, il n'y a qu'une version, qu'un seul ordre de témoignages ceux qui accusent. Nulle mention des moyens de défense.

« L'impression que nous a causée cette lecture est profondément triste. Tout l'échafaudage de l'accusation repose sur des confidences spontanément faites au préfet de police ou au chef du service de sûreté par soi-disant révolutionnaires entrés dans le complot. Que de louches physionomies on entrevoyait à travers le récit de M. Grandperret!

« Quant au sieur Beaury, ce déserteur récidiviste sur le complot auquel on trouvera aussi plus loin quelques détails circonstanciés qui aideront le lecteur à compléter les renseignements donnés par l'accusation, quant au sieur Beaury, disons nous, les débats éclairciront peut-être ce qui demeure fort obscur dans son rôle. En tout cas, on admettra difficilement que ce triste personnage ait jamais eu le temps d'un de ces fanatismes de régime, comme nous en avons malheureusement vu un si grand nombre en France.

« Mais ce n'est certainement pas là l'unique réflexion qu'inspirera aux hommes sensés l'histoire de M. Grandperret. Il en est une qui s'impose inévitablement à tous les bons esprits.

« Qu'à de commun ce complot, en admettant même que les débats contradictoires viennent prouver le bien fondé de l'accusation, avec la politique de l'opposition démocratique?

« M. Grandperret lui-même essaye-t-il d'établir quelque solidarité entre ces sectaires inconnus, ces confidentes opprésés de la préfecture de police, et les hommes dont l'opinion a quelque autorité dans le parti républicain?

« Il s'abstient de le faire parce que l'évidence l'y contraint.

« Le parti républicain agit au grand jour, à la tribune, par la voie de ses grands orateurs parlementaires; dans la presse, par la plume de ses écrivains; dans les comités électoraux, par l'action de ses comités. Nous ne nous cachons pas, nous ne dissimulons pas notre drapeau. Nous sommes les hommes de la souveraineté nationale, les hommes du suffrage universel, et tant que l'arme légale du vote nous demeurera, nous regarderons comme nos plus cruels ennemis les fabricateurs de bombes et les fauteurs d'écueils.

« On exploite en ce moment sur une immense échelle et avec une audace, une absence de scrupules dont M. Emile Ollivier a donné l'exemple, cette conspiration si providentiellement tenue à l'écart pour enlever le mouvement antipréfectoraire.

« On nous écrit de divers côtés que les récits des feuilles de police sont répandus à profusion dans les moindres hameaux; une soi-disant histoire du complot vient d'être tirée à un million d'exemplaires pour être distribuée gratis dans les communes rurales. Nous sommes en présence d'une gigantesque manœuvre électorale.

« Par la même occasion, le parquet saisit les journaux qui osent douter de la réalité du complot formé par le sieur Beaury.

« Le Contribuable, de Rochefort, le National, de Poitiers, le Doubs, de Besançon, sont sous le coup de poursuites judiciaires.

« Voilà sous quelles impressions, dans quel calme et quelle liberté le peuple va rendre son verdict!

« On lit dans l'Événement: »

« On cite une réponse assez caractéristique qui prouve que le cabinet canadien entend rejeter la responsabilité de la défense du pays sur le gouvernement impérial.

« Les directeurs des vapeurs du Haut-Canada ayant demandé des armes pour leurs équipages, l'administration d'Ottawa leur aurait répondu de s'adresser aux autorités militaires.

« On sait de quel appareil le gouvernement français s'est servi pour influencer le vote sur le plébiscite. Le procureur général Grandperret vient d'adresser un rapport au ministre de la justice sur la prétendue conspiration dont tous les incidents ont été révélés par un soi-disant Beaury, triste sujet sur lequel nous donnons plus loin quelques détails biographiques.

Voici comment le Siècle juge le rapport de M. Grandperret.

« On lira plus loin le rapport de M. Grandperret.

« Combien le document qui sert de préface au renvoi de l'affaire devant la haute cour ressemble peu à l'acte d'accusation produit devant la même haute cour par le même Grandperret dans l'affaire d'Anteul. On n'a pas oublié avec quel soin jaloux avaient été réunis tous les témoignages, exposés toutes les circonstances qui pouvaient servir à la justification du prévenu. Ici, il n'y a qu'une version, qu'un seul ordre de témoignages ceux qui accusent. Nulle mention des moyens de défense.

« L'impression que nous a causée cette lecture est profondément triste. Tout l'échafaudage de l'accusation repose sur des confidences spontanément faites au préfet de police ou au chef du service de sûreté par soi-disant révolutionnaires entrés dans le complot. Que de louches physionomies on entrevoyait à travers le récit de M. Grandperret!

« Quant au sieur Beaury, ce déserteur récidiviste sur le complot auquel on trouvera aussi plus loin quelques détails circonstanciés qui aideront le lecteur à compléter les renseignements donnés par l'accusation, quant au sieur Beaury, disons nous, les débats éclairciront peut-être ce qui demeure fort obscur dans son rôle. En tout cas, on admettra difficilement que ce triste personnage ait jamais eu le temps d'un de ces fanatismes de régime, comme nous en avons malheureusement vu un si grand nombre en France.

« Mais ce n'est certainement pas là l'unique réflexion qu'inspirera aux hommes sensés l'histoire de M. Grandperret. Il en est une qui s'impose inévitablement à tous les bons esprits.

« Qu'à de commun ce complot, en admettant même que les débats contradictoires viennent prouver le bien fondé de l'accusation, avec la politique de l'opposition démocratique?

« M. Grandperret lui-même essaye-t-il d'établir quelque solidarité entre ces sectaires inconnus, ces confidentes opprésés de la préfecture de police, et les hommes dont l'opinion a quelque autorité dans le parti républicain?

« Il s'abstient de le faire parce que l'évidence l'y contraint.

« Le parti républicain agit au grand jour, à la tribune, par la voie de ses grands orateurs parlementaires; dans la presse, par la plume de ses écrivains; dans les comités électoraux, par l'action de ses comités. Nous ne nous cachons pas, nous ne dissimulons pas notre drapeau. Nous sommes les hommes de la souveraineté nationale, les hommes du suffrage universel, et tant que l'arme légale du vote nous demeurera, nous regarderons comme nos plus cruels ennemis les fabricateurs de bombes et les fauteurs d'écueils.

« On exploite en ce moment sur une immense échelle et avec une audace, une absence de scrupules dont M. Emile Ollivier a donné l'exemple, cette conspiration si providentiellement tenue à l'écart pour enlever le mouvement antipréfectoraire.

« On nous écrit de divers côtés que les récits des feuilles de police sont répandus à profusion dans les moindres hameaux; une soi-disant histoire du complot vient d'être tirée à un million d'exemplaires pour être distribuée gratis dans les communes rurales. Nous sommes en présence d'une gigantesque manœuvre électorale.

« Par la même occasion, le parquet saisit les journaux qui osent douter de la réalité du complot formé par le sieur Beaury.

« Le Contribuable, de Rochefort, le National, de Poitiers, le Doubs, de Besançon, sont sous le coup de poursuites judiciaires.

« Voilà sous quelles impressions, dans quel calme et quelle liberté le peuple va rendre son verdict!

« On lit dans l'Événement: »

« On cite une réponse assez caractéristique qui prouve que le cabinet canadien entend rejeter la responsabilité de la défense du pays sur le gouvernement impérial.

« Les directeurs des vapeurs du Haut-Canada ayant demandé des armes pour leurs équipages, l'administration d'Ottawa leur aurait répondu de s'adresser aux autorités militaires.

« On sait de quel appareil le gouvernement français s'est servi pour influencer le vote sur le plébiscite. Le procureur général Grandperret vient d'adresser un rapport au ministre de la justice sur la prétendue conspiration dont tous les incidents ont été révélés par un soi-disant Beaury, triste sujet sur lequel nous donnons plus loin quelques détails biographiques.

Voici comment le Siècle juge le rapport de M. Grandperret.

« On lira plus loin le rapport de M. Grandperret.

« Combien le document qui sert de préface au renvoi de l'affaire devant la haute cour ressemble peu à l'acte d'accusation produit devant la même haute cour par le même Grandperret dans l'affaire d'Anteul. On n'a pas oublié avec quel soin jaloux avaient été réunis tous les témoignages, exposés toutes les circonstances qui pouvaient servir à la justification du prévenu. Ici, il n'y a qu'une version, qu'un seul ordre de témoignages ceux qui accusent. Nulle mention des moyens de défense.

« L'impression que nous a causée cette lecture est profondément triste. Tout l'échafaudage de l'accusation repose sur des confidences spontanément faites au préfet de police ou au chef du service de sûreté par soi-disant révolutionnaires entrés dans le complot. Que de louches physionomies on entrevoyait à travers le récit de M. Grandperret!

« Quant au sieur Beaury, ce déserteur récidiviste sur le complot auquel on trouvera aussi plus loin quelques détails circonstanciés qui aideront le lecteur à compléter les renseignements donnés par l'accusation, quant au sieur Beaury, disons nous, les débats éclairciront peut-être ce qui demeure fort obscur dans son rôle. En tout cas, on admettra difficilement que ce triste personnage ait jamais eu le temps d'un de ces fanatismes de régime, comme nous en avons malheureusement vu un si grand nombre en France.

« Mais ce n'est certainement pas là l'unique réflexion qu'inspirera aux hommes sensés l'histoire de M. Grandperret. Il en est une qui s'impose inévitablement à tous les bons esprits.

« Qu'à de commun ce complot, en admettant même que les débats contradictoires viennent prouver le bien fondé de l'accusation, avec la politique de l'opposition démocratique?

« M. Grandperret lui-même essaye-t-il d'établir quelque solidarité entre ces sectaires inconnus, ces confidentes opprésés de la préfecture de police, et les hommes dont l'opinion a quelque autorité dans le parti républicain?

« Il s'abstient de le faire parce que l'évidence l'y contraint.

« Le parti républicain agit au grand jour, à la tribune, par la voie de ses grands orateurs parlementaires; dans la presse, par la plume de ses écrivains; dans les comités électoraux, par l'action de ses comités. Nous ne nous cachons pas, nous ne dissimulons pas notre drapeau. Nous sommes les hommes de la souveraineté nationale, les hommes du suffrage universel, et tant que l'arme légale du vote nous demeurera, nous regarderons comme nos plus cruels ennemis les fabricateurs de bombes et les fauteurs d'écueils.

« On exploite en ce moment sur une immense échelle et avec une audace, une absence de scrupules dont M. Emile Ollivier a donné l'exemple, cette conspiration si providentiellement tenue à l'écart pour enlever le mouvement antipréfectoraire.

« On nous écrit de divers côtés que les récits des feuilles de police sont répandus à profusion dans les moindres hameaux; une soi-disant histoire du complot vient d'être tirée à un million d'exemplaires pour être distribuée gratis dans les communes rurales. Nous sommes en présence d'une gigantesque manœuvre électorale.

« Par la même occasion, le parquet saisit les journaux qui osent douter de la réalité du complot formé par le sieur Beaury.

« Le Contribuable, de Rochefort, le National, de Poitiers, le Doubs, de Besançon, sont sous le coup de poursuites judiciaires.

« Voilà sous quelles impressions, dans quel calme et quelle liberté le peuple va rendre son verdict!

« On lit dans l'Événement: »

« On cite une réponse assez caractéristique qui prouve que le cabinet canadien entend rejeter la responsabilité de la défense du pays sur le gouvernement impérial.

« Les directeurs des vapeurs du Haut-Canada ayant demandé des armes pour leurs équipages, l'administration d'Ottawa leur aurait répondu de s'adresser aux autorités militaires.

« On sait de quel appareil le gouvernement français s'est servi pour influencer le vote sur le plébiscite. Le procureur général Grandperret vient d'adresser un rapport au ministre de la justice sur la prétendue conspiration dont tous les incidents ont été révélés par un soi-disant Beaury, triste sujet sur lequel nous donnons plus loin quelques détails biographiques.

Voici comment le Siècle juge le rapport de M. Grandperret.

« On lira plus loin le rapport de M. Grandperret.

« Combien le document qui sert de préface au renvoi de l'affaire devant la haute cour ressemble peu à l'acte d'accusation produit devant la même haute cour par le même Grandperret dans l'affaire d'Anteul. On n'a pas oublié avec quel soin jaloux avaient été réunis tous les témoignages, exposés toutes les circonstances qui pouvaient servir à la justification du prévenu. Ici, il n'y a qu'une version, qu'un seul ordre de témoignages ceux qui accusent. Nulle mention des moyens de défense.

« L'impression que nous a causée cette lecture est profondément triste. Tout l'échafaudage de l'accusation repose sur des confidences spontanément faites au préfet de police ou au chef du service de sûreté par soi-disant révolutionnaires entrés dans le complot. Que de louches physionomies on entrevoyait à travers le récit de M. Grandperret!

« Quant au sieur Beaury, ce déserteur récidiviste sur le complot auquel on trouvera aussi plus loin quelques détails circonstanciés qui aideront le lecteur à compléter les renseignements donnés par l'accusation, quant au sieur Beaury, disons nous, les débats éclairciront peut-être ce qui demeure fort obscur dans son rôle. En tout cas, on admettra difficilement que ce triste personnage ait jamais eu le temps d'un de ces fanatismes de régime, comme nous en avons malheureusement vu un si grand nombre en France.

« Mais ce n'est certainement pas là l'unique réflexion qu'inspirera aux hommes sensés l'histoire de M. Grandperret. Il en est une qui s'impose inévitablement à tous les bons esprits.

« Qu'à de commun ce complot, en admettant même que les débats contradictoires viennent prouver le bien fondé de l'accusation, avec la politique de l'opposition démocratique?

« M. Grandperret lui-même essaye-t-il d'établir quelque solidarité entre ces sectaires inconnus, ces confidentes opprésés de la préfecture de police, et les hommes dont l'opinion a quelque autorité dans le parti républicain?

« Il s'abstient de le faire parce que l'évidence l'y contraint.

« Le parti républicain agit au grand jour, à la tribune, par la voie de ses grands orateurs parlementaires; dans la presse, par la plume de ses écrivains; dans les comités électoraux, par l'action de ses comités. Nous ne nous cachons pas, nous ne dissimulons pas notre drapeau. Nous sommes les hommes de la souveraineté nationale, les hommes du suffrage universel, et tant que l'arme légale du vote nous demeurera, nous regarderons comme nos plus cruels ennemis les fabricateurs de bombes et les fauteurs d'écueils.

« On exploite en ce moment sur une immense échelle et avec une audace, une absence de scrupules dont M. Emile Ollivier a donné l'exemple, cette conspiration si providentiellement tenue à l'écart pour enlever le mouvement antipréfectoraire.

« On nous écrit de divers côtés que les récits des feuilles de police sont répandus à profusion dans les moindres hameaux; une soi-disant histoire du complot vient d'être tirée à un million d'exemplaires pour être distribuée gratis dans les communes rurales. Nous sommes en présence d'une gigantesque manœuvre électorale.

« Par la même occasion, le parquet saisit les journaux qui osent douter de la réalité du complot formé par le sieur Beaury.

« Le Contribuable, de Rochefort, le National, de Poitiers, le Doubs, de Besançon, sont sous le coup de poursuites judiciaires.

« Voilà sous quelles impressions, dans quel calme et quelle liberté le peuple va rendre son verdict!

« On lit dans l'Événement: »

« On cite une réponse assez caractéristique qui prouve que le cabinet canadien entend rejeter la responsabilité de la défense du pays sur le gouvernement impérial.

« Les directeurs des vapeurs du Haut-Canada ayant demandé des armes pour leurs équipages, l'administration d'Ottawa leur aurait répondu de s'adresser aux autorités militaires.

« On sait de quel appareil le gouvernement français s'est servi pour influencer le vote sur le plébiscite. Le procureur général Grandperret vient d'adresser un rapport au ministre de la justice sur la prétendue conspiration dont tous les incidents ont été révélés par un soi-disant Beaury, triste sujet sur lequel nous donnons plus loin quelques détails biographiques.

Voici comment le Siècle juge le rapport de M. Grandperret.

« On lira plus loin le rapport de M. Grandperret.

« Combien le document qui sert de préface au renvoi de l'affaire devant la haute cour ressemble peu à l'acte d'accusation produit devant la même haute cour par le même Grandperret dans l'affaire d'Anteul. On n'a pas oublié avec quel soin jaloux avaient été réunis tous les témoignages, exposés toutes les circonstances qui pouvaient servir à la justification du prévenu. Ici, il n'y a qu'une version, qu'un seul ordre de témoignages ceux qui accusent. Nulle mention

quant à la force, qu'elles peuvent couvrir à la fois six épaisseurs de gros drap, et les tailleurs chez qui elles sont maintenant en vogue en reconnaissant la supériorité sur toutes les autres.

—On sait depuis longtemps que le fer est un excellent curatif. La seule forme sous laquelle il peut s'assimiler au sang est le Sirof Perle, qui, dans les cas de dyspepsie et de faiblesse est un remède curatif.

—Après un examen approfondi et consciencieux du Sirof composé d'hydrogène de Ferrou, nous considérons que comme tonique pour le système nerveux, il laisse loin tous les autres remèdes de ce genre qui ont une si grande réputation, et nous croyons qu'il mérite la confiance de tous les médecins.

A. H. GARDNER, M.D. H. A. JACOBS, M.D. Moncton, N.-B., 9 novembre 1869. Ce sirop se vend 1.50 la bouteille, ou six bouteilles pour \$7.50.

Agents à Montréal, Francis Candill et Cie., 32, rue Lemoine.

L'HOTEL BELLEVUE.—Au nombre de toutes les distractions et amusements qu'on peut trouver à l'Hotel Bellevue à la Côte des Neiges, Mrs. Voshburg et Cie., sans se soucier de la dépense, ont fait à côté de leur établissement un fort joli jardin d'agrément et ont établi aussi un gymnase en plein air, consistant en aller de différents poids, trappes, et autres sortes d'exercices gymnastiques. Aussi deux immenses ballons aériens, les seuls qui soient en Canada.

Le jardin d'agrément est ouvert chaque jour gratuitement à tout le monde. Les personnes qui désirent passer une journée agréable avec leurs familles, ne peuvent pas rencontrer un meilleur endroit dans tout le pays, que le jardin de Bellevue, côté des neiges, et ne pourront jamais rencontrer de plus sages et agréables que les Messieurs Voshburg.

Les rafraichissements sont de la première qualité.

AVIS.—Le grand besoin qui s'est longtemps fait sentir dans la rue Craig, est celui d'un magasin où le public puisse acheter de bonnes Machines à Coudre; ce vide vient d'être comblé par A. J. Manley et Cie., No. 708, rue Craig. Toutes les différentes sortes de Machines à Coudre y sont réparées par d'habiles ouvriers américains. Le public peut compter sur un excellent travail, fait sans délai et à des prix très modérés. Agent pour la petite Machine à Coudre de Wm. Walker, pour l'usage des familles.

NAISSANCES. A St. Vincent-de-Paul, le 22 courant, la Dame de G. E. Pars, Ecr., mariant, une fille. A Joliette, le 28 courant, Madame Charles Leblanc, une fille. A Napierville, le 20 courant, la Dame de M. Henri Girard, Hôteleur, à mis au monde un fils.

MARIAGE. A Ottawa, le 24 courant, par le Rev. J. S. Sander, M. A. Thémis, Médecin, à la Côte de Montréal, à Mlle. Minnie, fille aînée de John Thompson, Ecr.

DÉCÈS. Au faubourg St. Jean, de Québec, à l'âge de 3 mois et demi, Arthur, enfant de M. Arthur Gauthier, Horloger. En cette ville, le 27 du courant, à l'âge de trois ans 4 mois et 12 jours, Marie Augustine Zoida, enfant de M. J. H. Frémont.

COMMERCÉ. MARCHÉ MONÉTAIRE. Montréal, 30 mai 1870. L'or ouvert à 141 et fermé à 141; et vendu à 87 en argent américain acheté à 89; et vendu à 87 en argent.

ACHETÉ À 92 et vendu à 92 en argent dur. Argent dur acheté à 92 et vendu à 92 en argent dur.

TIFFIN de la Banque du Haut Canada, achetés à 100 et vendus à 100. CHANGEMENTS DE MONNAIE. No. 3, Place d'Armes.

RAPPORT QUOTIDIEN. Du Marché des Fonds de Montréal. Montréal, 30 mai 1870.

FOUNDS. Ach. Ven. Des. Des. Montréal, 30 mai 1870.

CHANGÉ. Banque, 90 jours de vue, 75 de daté, 1892 à 1893. Lettres de Marchands, 90 jours, 1892 à 1893.

REMARQUES. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS SPECIAUX. Le grand remède anglais. Célèbres Pilules de St. James Clarke, pour les femmes.—Cette médecine inappréciable ne fait jamais de guérison, toutes les douleurs, saignements et incertitudes des femmes.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS SPECIAUX.

Eau de la Floride de Murray et Lanman.—C'est chose étrange que par un délice manufacturé à New-York, pendant ces jours-ci, on ait pu vendre en si grande quantité des Indes Occidentales, au-dessus de tout ce qu'on a jamais vu en ce pays. L'eau de laquelle le bon sucre de la Floride est fait, est une espèce de sucre qui se trouve à l'extrémité de la péninsule de la Floride, et qui est si douce et si agréable, qu'elle est considérée comme la plus précieuse de toutes les plantes de ce pays.

—Après un examen approfondi et consciencieux du Sirof composé d'hydrogène de Ferrou, nous considérons que comme tonique pour le système nerveux, il laisse loin tous les autres remèdes de ce genre qui ont une si grande réputation, et nous croyons qu'il mérite la confiance de tous les médecins.

Agents à Montréal, Francis Candill et Cie., 32, rue Lemoine.

L'HOTEL BELLEVUE.—Au nombre de toutes les distractions et amusements qu'on peut trouver à l'Hotel Bellevue à la Côte des Neiges, Mrs. Voshburg et Cie., sans se soucier de la dépense, ont fait à côté de leur établissement un fort joli jardin d'agrément et ont établi aussi un gymnase en plein air, consistant en aller de différents poids, trappes, et autres sortes d'exercices gymnastiques.

Les rafraichissements sont de la première qualité.

AVIS.—Le grand besoin qui s'est longtemps fait sentir dans la rue Craig, est celui d'un magasin où le public puisse acheter de bonnes Machines à Coudre; ce vide vient d'être comblé par A. J. Manley et Cie., No. 708, rue Craig.

NAISSANCES. A St. Vincent-de-Paul, le 22 courant, la Dame de G. E. Pars, Ecr., mariant, une fille.

MARIAGE. A Ottawa, le 24 courant, par le Rev. J. S. Sander, M. A. Thémis, Médecin, à la Côte de Montréal, à Mlle. Minnie, fille aînée de John Thompson, Ecr.

DÉCÈS. Au faubourg St. Jean, de Québec, à l'âge de 3 mois et demi, Arthur, enfant de M. Arthur Gauthier, Horloger.

COMMERCÉ. MARCHÉ MONÉTAIRE. Montréal, 30 mai 1870. L'or ouvert à 141 et fermé à 141; et vendu à 87 en argent américain acheté à 89; et vendu à 87 en argent.

ACHETÉ À 92 et vendu à 92 en argent dur. Argent dur acheté à 92 et vendu à 92 en argent dur.

TIFFIN de la Banque du Haut Canada, achetés à 100 et vendus à 100. CHANGEMENTS DE MONNAIE. No. 3, Place d'Armes.

RAPPORT QUOTIDIEN. Du Marché des Fonds de Montréal. Montréal, 30 mai 1870.

FOUNDS. Ach. Ven. Des. Des. Montréal, 30 mai 1870.

CHANGÉ. Banque, 90 jours de vue, 75 de daté, 1892 à 1893. Lettres de Marchands, 90 jours, 1892 à 1893.

REMARQUES. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

AVIS. Le mouvement général a, pendant ces jours derniers, complètement arrêté les affaires. Aujourd'hui nous avons antérieurement constaté une légère amélioration et les acheteurs offrent des prix plus élevés.

ANNONCES NOUVELLES.

MAGASIN DE VÊTEMENTS L'ENSEIGNE DE ST. JOSEPH.

J. J. MILLOY, MARCHAND-TAILLEUR, DRAPIER ET MERCIER, 92, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

ANNONCES DIVERSES.

VENTE PAR ENCAN. PAR G. MCGREGOR. FLEURS ET PLANTES.

Le sous-nommé a reçu instruction de vendre à ses Sables de France.

MERCREDI, 1ER JUIN. Un assortiment consistant de fleurs et plantes comprenant: Heliotropes, Dahlias, Calceolarias, Pensées, Geraniums, Fuchsias, Verbeunas.

Et une grande variété d'autres plantes. Vente à DEUX heures. G. MCGREGOR, Encanteur.

ANNONCES DIVERSES. POELES DE CLENDINNING. (Anciennement W. RODDEN & CIE.)

L'attention du public est appelée d'une façon toute spéciale sur nos nouvelles poeles de cuisine.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

ANNONCES DIVERSES.

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING ET CIE. Tattersall-Etabli en 1832.

Cette vieille place d'armes, si bien connue, a été transportée de la Grande Rue St. Louis, à la Rue Craig, au pied de la Vierge, Voitures, Harc...

4,657 pds de ces Verts, Frais et de la Nouvelle Recolte.

VENTE POUR LE COMMERCE. Tiers Verts, Nouvelle Recolte.

ANNONCES DIVERSES. POELES DE CLENDINNING. (Anciennement W. RODDEN & CIE.)

L'attention du public est appelée d'une façon toute spéciale sur nos nouvelles poeles de cuisine.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements, situés au No. 12, rue St. Christophe, Loyer \$120 et des taxes. S'adresser à A. BRUNET, 28, Petite Rue St. Jacques.

ETABLISSEMENT DE BAINS ET COIFFURE DE A. MARTINEAU, No. 153, Rue St. Jacques.

Le sous-nommé, en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui a accordé pendant les trois dernières années, profite de l'occasion pour annoncer qu'il a agrandi son établissement afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Le sous-nommé a toujours en magasin un assortiment de mieux choisis de vêtements, de draps, de linge, de bonneterie, etc., etc., et se propose de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

A LOUER. Un logement de huit appartements,

ANNONCES DIVERSES.

GLACE! GLACE! GLACE!

Conditions pour fournir de la Glace pendant le jour de Mai au premier d'Octobre 1870.

Pour être livrés tous les jours (deux fois le Samedi) pour la consommation du Dimanche du premier jour de Mai au premier d'Octobre 1870.

Les plaintes contre les conducteurs de voitures pour négligence seront promptement prises en considération. Dans le cas d'omission dans la délivrance de la glace, on devra immédiatement en donner information au Bureau, et la délivrance sera faite immédiatement.

Les Vapeurs, les Hôtels, etc., seront pourvus en quantités plus considérables à des conditions libérales.

Conditions: — Strictement payable au comptant et d'avance.

D. MORRICE & CIE, 23, Rue McGill, (Quatre portes du carré Victoria).

22 mars.—cm.

HOTEL RICHELIEU.

M. HOTEL BELLEVUE, le propriétaire de cet Hôtel si populaire, a le plaisir d'annoncer à ses nombreux clients et au public voyageur en général, que pour répondre au bienveillant encouragement qu'il a toujours reçu jusqu'à ce jour, il a cru devoir augmenter son établissement. Il a en conséquence loué la magnifique HOTEL ST. NICOLAS pour en faire une succursale de l'HOTEL RICHELIEU.

Cet agrandissement permettra à M. Bellevue de recevoir un nombre illimité de voyageurs et de leur donner tous les accommodements et le confort désirables.

M. BELLEVUE choisit avec empressement cette occasion de remercier le public pour le patronage libéral dont il l'honora jusqu'à ce jour, et il espère que cet encouragement lui sera continué dans la suite.

La porte d'entrée sera comme toujours sur la rue St. Vincent.

29 avril. 144



D. HARMER.

L'ETABLISSEMENT LE MEILLEUR MARCHE EN CETTE VILLE POUR

BOTTES ET SOULIERS

No. 313, Rue St. Laurent.

1er avril. cm-129

La Corporation du Village St. Jean-Baptiste

EST prète à recevoir des SOUMISSIONS d'ici au premier JUIIN prochain, pour l'érection d'un MARCHÉ, qui doit être bâti dans le dit Village. Les plans et devis seront visibles tout les jours au Bureau du Secrétaire-Trésorier, Rue Cadieux, No. 78.

La Corporation ne s'oblige pas d'accepter la soumission la plus basse, ni même aucune, si elle le juge à propos.

15 mai 1870. 111

"L'INDEPENDANT!"

Journal Bi-Hebdomadaire, imprimé chez Louis Perrault et Cie, devant paraître les MARDIS et VENDREDIS de chaque semaine.

A partir du 3 on du 7 Juin prochain

ABONNEMENT: — \$3 par année Payable par semestre, et rigoureusement d'avance. Toute demande du Journal, non accompagnée du paiement d'un semestre, sera considérée comme non avenue.

BUREAU:—131, RUE ST. JACQUES, En face de l'imprimerie de MM. PERRAULT & CIE

Rédacteur en chef:—A. BUIES.

On demande un expéditionnaire pour adresser le Journal, un Garçon de Bureau et des Porteurs pour les abonnés de la ville.

20 mai. 109

BANQUE DE MONTREAL

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de SIX per cent, sur les actions de cette Banque, a été fixé pour le semestre courant, et que ce dividende sera payé aux BUREAUX de la Banque de Montréal, le et après le MERCREDI, premier jour de JUIIN prochain.

Les livres de transports seront clos du 19 au 31 Mai prochain.

La réunion annuelle des actionnaires se tiendra à la maison de la Banque, LUNDI le SIXIEME jour de JUIIN prochain. La réunion commencera à UNE heure précises.

Par ordre du Bureau, R. A. ANGUS, Gérant-Général.

Montreal, 29 avril 1870. lvs-j6j-112

HABITS, PANTALONS ET VESTES

DE BROADWAY,

DEFI PORTE A L'Europe et à l'Amérique

Pour la SATISFACTION GENERALE!

1570. MODES DU PRINTEMPS. 1870.

On peut les voir malintenant à L'ATELIER DE TAILLEUR DE BROADWAY,

685, Rue Craig.

A quelques portes de la Rue Henry.

Les Messieurs pourront fournir leur Eticfe, et leurs vêtements seront faits avec le plus grand soin.

Les services de M. CHARLES RANCOUR, bien connu comme un coupeur de première ordre, ont été assurés à l'établissement.

REPARATION et NETTOYAGE par un procédé nouveau; DÉGRAISSAGE et REPASSAGE exécutés promptement et de manière à défer tout concurrence.

23 mars. 113

DENTISTES

LE DR. TRESTLER & FRERE,

DENTISTES, Extraient les dents sans douleurs

AL MOYEN DU Chloroforme ou du Gaz Hilairant,

Au No. 213, RUE NOTRE-DAME

sept.

HOTELS & RESTAURANTS

RESTAURANT DU PALAIS,

NO. 9, RUE ST. JACQUES, (Près du Palais de Justice), MONTREAL.

Lunch de midi trois à quatre heures. Dîner à toute heure. Soins commodes et liquors de première qualité. Ouvert le matin à l'arrivée des bateaux de Québec, et aussi le soir, à l'arrivée des bateaux de tous les chemins de fer.

St. Lawrence Hotel

COIN DES RUES ST. LAURENT

CATHERINE.

Présents de Noel et du jour de l'An.

Parfums depuis 12c. jusqu'à \$5 la bouteille. Sirops de toutes sortes pour l'usage des familles. Gazettes, une bouteille de felix pulmonaire, de Shelling dans la maison, pour la guérison des maux de têtes.

Le client peut tout réparer en un article utile que d'habitude il n'aurait pas. Prix 25 centes.

J. D. L. AMBROSSE, pharmacien, 131, Rue St. Laurent, 14 juin 1870. an-172

SEWING MACHINES

MOULINS A VENDRE.—Le PREMIER PRIX

à l'Exposition Universelle de 1869, a été décerné à la machine à coudre à pédale de la Manufacture de M. J. D. LAWLOR.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus durable et le plus économique. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

Le moulin à coudre de M. LAWLOR est le plus simple et le plus facile à utiliser. Il est construit en acier et est capable de coudre toutes les étoffes.

ANNONCES DIVERSES.

EXPRESS.

AVIS aux Importateurs de Marchandises étrangères par voie de New-York.

La compagnie Nationale d'Express vient d'être autorisée par le département du Trésor, à Washington, à avoir ses entrepôts de douanes; elle fait le service entre New-York et Montréal, et elle le fait maintenant un wagon spécial pour l'envoi des marchandises à tous les importateurs de marchandises étrangères par voie de New-York.

Une attention toute spéciale sera accordée aux consignations.

Prix spéciaux pour Thé, Oranges, Citrons, BUREAU DES PAGES, 749 Place d'Armes, New-York.

D. T. IRISH, Agent. cm-111

SEATH,

35, GRANDE RUE ST. LAURENT, VEND

Des Hantes Faites à meilleur marché que les moins coûteuses.

Pardessus pure laine -- \$6.00

Les personnes endettées envers la Succession de PROSPERE ARCHAMBAULT, marchand, de cette Cité, failli, sont requises de venir payer immédiatement au Soussigné, sans quoi leurs comptes ou Billets seront poursuivis.

L. JOS. A. JOIE, SYNDIC, No. 14, Rue St. Francois-Xavier, Lavrio-119.

Day, Terrault & DeBlois FONDEURS

ET MANUFACTURIERS DE POELES, & FONDEURS DES ARTISANS.

111, RUE ANNE, GRIFFINTOWN, 111, MONTREAL.

MM. DAY, TERRAULT & DEBLOIS, annoncent à leurs pratiques et au public en général, qu'ils ont constamment en main les articles de première classe suivants:

Conchelles en Fer, Grillages de Portes et de Chassis, Garnitures de Bureaux, Copes de Cheminées, Portes de Fourneau avec Cadre, Trons de Tuyaux et Ronds pour Pistons, Lavieres et Bains, Plagues et Plaque-Poches, Charrues et outillage pour Forgerons, Foute pour Bâtiasses de toutes sortes, Colonne, Soliveaux, Corniches, Trusses, Cloîtres, etc., etc., Maehures en Fonte et toutes sortes, Sculptures et Ornements en Fonte, TOUTES ESPECES DE Patrons, Sculptures et Réparations FAITES A ORDRE

Sous le plus court délai et au plus bas prix. Montreal, 11 mars 1870. cm-101

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

DE LA CITE DE MONTREAL

DIRECTEURS: BENJAMIN COE, LECHE, R. A. HUBERT, EOR. AND, LAPIERRE, EOR. HUBERT PARE, EOR. N. BRE, HODJKE, EOR. N. ARSENAULT, EOR. N. V. LEBLANC, EOR. JAMES E. MULLIN, EOR. FERD. PERIN, EOR.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1826.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des canadiens qui s'assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leur prime en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurances basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'Inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défauts de ceux qui existent avant 1826. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et ininterrompu pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurances qui nous ont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St. Sacrement. ALFRED DUBOUCHEL, Secrétaire-Trésorier. 11 mai 1870. an-114

GRAINES! GRAINES!

Les soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un Assortiment complet et choisi de GRAINES DE JARDINS ET DES CHAMPS importées d'Angleterre de France et des Etats-Unis, comprenant en partie les suivantes:—

Graines de Betteraves Rouges et de Navets à racines, Choux St. Denis, Winstingstadt et autres Carottes Rouges et Early Horn

Choux-Fleurs hâtifs, Tardifs et le Normand, choux-fleurs

Céleri Rouge, Blanc et à Soupe

Échalottes suées d'avance de Adams et Darling

Comcombrs précoces Russe et Prickley

Choux et Laitues Romaines

Betteraves des Champs, Rouges et Jaunes

Melons Muscadés de Skillman, Melons Minors, Melons doux des Montagnes, Melons d'Eau

Grains Oignons Américains Rouges et Blancs

Pans, Sucriers et Guernsey

Pois de toutes sortes

Radis de toutes sortes

Moelle de Courge, Hubbard et Boston

Tubers Gén. Grant et autres Tomates

Navets, variétés Blancs et Jaunes

Navets Sucriers (Rota Baga) améliorés de Laiting

Graines de LUZERNE — Alsique, Rowdon Rouge Allemand, Allemand Blanc et de l'Ouest, Graine de Mil, Herbe à Pelouse, Graine de Lin, —Aussi—

Gypse ou Plâtre de Terre

Super-Phosphate brut de Chaux de Baugh

Hulle, Gateaux de Graine de Lin en Meule et en grain pour les animaux, etc., etc.

Le prix le plus élevé sera payé pour la Graine de Lin et la Graine de Mil.

LYMANS,